

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02/06/2008 portant création du D.U de CHIRURGIE RECONSTRUCTRICE PRE ET PERI IMPLANTAIRE ORALE et les arrêtés modificatifs du 27/04/2009, 31/05/2010, 02/07/2012 ET 04/07/2016,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.U de CHIRURGIE RECONSTRUCTRICE PRE ET PERI IMPLANTAIRE ORALE

Article 2 : Le jury est présidé par le PROFESSEUR MENARD PHILIPPE - MCU -PH ou son représentant

Article 3

➤ Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR GOUDOT PATRICK - PU-PH

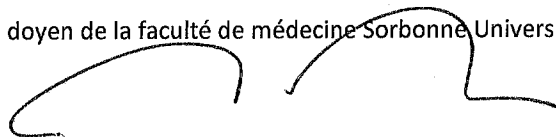
DOCTEUR SAMAMA MICKAEL - PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 27 avril 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU